

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSÉ représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/27

Sur le rapport de Mme Sylvia BARTHELEMY

Tarifs des sorties à la journée période 2016-2017

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

L'Université du Temps Libre créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'Université du Temps Libre propose tout au long de l'année un catalogue de plus de 27 activités (ateliers, séminaires, sorties, stages) et un cycle de 70 conférences de septembre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

L'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile connaît un succès grandissant avec un record d'inscriptions de 920 adhérents à la rentrée 2015/2016, soit 1 % de la population du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Répartition 70 % Pays d'Aubagne et de l'Etoile / 30 % hors Territoire).

Il est nécessaire de délibérer, chaque année, les tarifs des sorties à la journée de l'Université du Temps Libre et de fixer les barèmes pour la période 2016/2017.

Plus de 700 adhérents sont inscrits dans les 4 thématiques de sorties proposées à l'UTL : Archéologie/ Patrimoine, Culture & découvertes, Ecologie/ Géologie et Randonnées. Ce sont 12 à 14 cars par mois de 25 à 50 personnes qui partent en sorties chaque mois.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 juin 2016.

Considérant

- Qu'il est nécessaire de délibérer, chaque année, les tarifs des sorties de l'Université du Temps Libre.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole qui, afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2016/2017, interviendront dès le mois de juillet pour les anciens adhérents et en septembre pour les nouveaux adhérents et qui fixe les barèmes suivants :

Transports (dans un rayon de kms)	
Sur une base de 31 à 50 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	11 euros
De 50 à 150 kms	14 euros
De 150 à 250 kms	16 euros
De 250 à 400 kms	19 euros
Transports (dans un rayon de kms)	
Sur une base de 25 à 30 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	18 euros
De 50 à 150 kms	21 euros
De 150 à 250 kms	24 euros
De 250 à 400 kms	27 euros
Dans le cadre de sorties avec découverte de musées, sites, parcs nationaux, fondations etc..., les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs transports.	
1 ^{er} tarif	3 euros
2 ^{ème} tarif	5 euros
3 ^{ème} tarif	7 euros
4 ^{ème} tarif	10 euros
5 ^{ème} tarif	12 euros
6 ^{ème} tarif	15 euros
7 ^{ème} tarif	18 euros

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-27-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-27-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016